

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

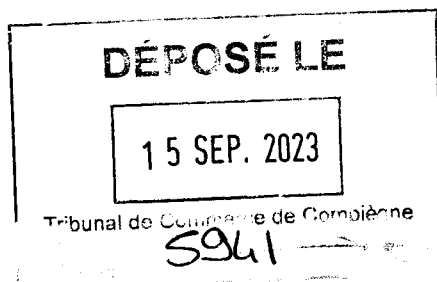
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00391

Numéro SIREN : 403 777 378

Nom ou dénomination : A D L C

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2023 sous le numéro de dépôt 5941



A.D.L.C
SARL au capital de 7 622,45 €
231 Rue de la Mare du Bois
60530 MORANGLES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022
Période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022



Roffé & Associés
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES



Roffé & Associés
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

57, avenue de Paris - 02200 Soissons
Tél : 03.23.59.18.22 Fax : 03.23.59.21.57
Email : roffe@roffe.fr www.roffe.fr

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Identification de l'entreprise

Dénomination	A.D.L.C
Adresse	231 Rue de la Mare du Bois 60530 MORANGLES
Téléphone	
Fax	

Régime juridique et fiscal

Forme juridique	SARL
N° S.I.R.E.T.	40377737800031
Régime fiscal	Réel normal
Exercice comptable du	01/01/22
au	31/12/22
durée	12 mois

Activités

Activité	Ingénierie, études techniques
Code A.P.E.	7112B
Activités accessoires	
Nombre de salariés :	4,00

R&A

RATIOS		Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1	
		Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients	(en jours)	89,06	72,21	92,93	16,85	23,33
Crédit fournisseurs	(en jours)	125,53	138,12	139,72	-12,59	-9,12
Rotation stocks	(en jours)					
Autonomie financière		0,35	0,31	0,24	0,04	12,90
Capacité de remboursement		3,03	2,22	1,42	0,81	36,49
Taux d'endettement		0,25	0,33	0,49	-0,08	-24,24
Rentabilité financière		0,66	0,66	0,62		
Rentabilité commerciale		0,15	0,12	0,08	0,03	25,00

SOMMAIRES DE L'ANNEXE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE			NA
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES			NA
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ÉTAT DES STOCKS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			NA
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRE			NA

A.D.L.C

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 euros
231 Rue de la Mare du Bois
60530 MORANGLES
RCS Compiègne 403.777.378

1 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE DU 31 MARS 2023 POUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice soit la somme de **90 650.09 €** comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	90 650.09 €
- Affectation au poste "Autres réserves"	- 650.09 €
Total distribuable	89 999.99 €

Le dividende revenant à chaque part est fixé à 180 € bruts. Le dividende sera payé au siège social dans les délais prévus par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé que le montant distribué est éligible, pour les personnes physiques, à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des impôts ; ceci sans préjudice de l'application du régime fiscal propre à chaque bénéficiaire.

La présente distribution peut entraîner :

- une retenue à la source au titre des parts sociales ;
- et/ou un prélèvement forfaitaire non libératoire au titre de l'impôt sur le revenu ;
- et/ou pour les Travailleurs Non-Salariés (TNS) ou personnes assimilées, des cotisations RSI si les planchers sont dépassés.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Par titre	283.74 €	145.68 €	170.00 €

2 – RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE A L'ASSEMBLEE DU 31 MARS 2023 POUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice soit la somme de **90 650.09 €** comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	90 650.09 €
- Affectation au poste "Autres réserves"	- 650.09 €
Total distribuable	89 999.99 €

Le dividende revenant à chaque part est fixé à 180 € bruts. Le dividende sera payé au siège social dans les délais prévus par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé que le montant distribué est éligible, pour les personnes physiques, à l'abattement visé par les dispositions de

l'article 158-3-2° du Code Général des impôts ; ceci sans préjudice de l'application du régime fiscal propre à chaque bénéficiaire.

La présente distribution peut entraîner :

- une retenue à la source au titre des parts sociales ;
- et/ou un prélèvement forfaitaire non libératoire au titre de l'impôt sur le revenu ;
- et/ou pour les Travailleurs Non-Salariés (TNS) ou personnes assimilées, des cotisations RSI si les planchers sont dépassés.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Par titre	283.74 €	145.68 €	170.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour avis

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cly', is written over the 'Pour avis' text.